

**Première réunion du Comité de pilotage bilatéral du Programme
« Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée »
(Programme Sud II, 2015-2017)**

Conclusions opérationnelles

Tunis, jeudi 26 novembre 2015

Les partenaires du Programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » (Programme Sud II, 2015-2017), réunis à Tunis le 26 novembre 2015, en présence de M. Riadh Nouri, Sous-directeur à la Direction Euromed du Ministère des Affaires Etrangères de la Tunisie, M^{me} Armelle Lidou, Chef de Coopération de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie et M. Zoltan Taubner, Directeur des Relations Extérieures du Conseil de l'Europe, ont salué la tenue du premier Comité de pilotage bilatéral Tunisie-Conseil de l'Europe.

Les partenaires du Programme Sud II ont souligné :

- la pertinence du Programme Sud II, qui continue à soutenir les réformes démocratiques en Tunisie ;
- le rôle de premier plan que joue le Programme Sud II dans, notamment :
 - ✓ l'établissement d'un cadre législatif en Tunisie en phase avec les normes européennes ;
 - ✓ le soutien à l'établissement et à la consolidation de certaines instances constitutionnelles indépendantes ;
 - ✓ la création progressive d'un espace juridique commun.

De même, les partenaires ont :

- salué la flexibilité du Programme Sud II basé sur la demande ;
- exprimé leur volonté de poursuivre leur coopération dans le cadre du Programme Sud II ;
- salué la participation de la société civile aux travaux du Programme Sud II.

Les partenaires ont également invité le Programme Sud II à poursuivre son action tout en prenant en compte le contexte législatif et institutionnel ainsi que les capacités des autorités de la Tunisie.

Plus particulièrement, le Comité de pilotage du Programme Sud II a adopté les conclusions opérationnelles suivantes :

Réforme de la justice

Le Comité a encouragé le Conseil de l'Europe à :

- poursuivre la coopération en Tunisie avec les autorités judiciaires et les professionnels de la justice, en particulier :
 - ✓ le ministère de la Justice ;
 - ✓ les dix tribunaux pilotes (Cour de cassation ; tribunaux de Première Instance de Gabès, Kairouan, Nabeul, Sidi Bouzid, Tunis et Zaghouan ; tribunaux cantonaux de Gabès, Sidi Bouzid et Zaghouan) ;
 - ✓ les instituts de formation des professionnels de la justice (Institut Supérieur de la Magistrature et Institut Supérieur de la Profession d'Avocat) ;
 - ✓ les avocats ;
- continuer à travailler sur les sujets déjà identifiés dans le cadre du « Programme Sud I » et étudier la possibilité d'étendre la coopération à de nouveaux thèmes (la durée des procédures, le rôle des experts judiciaires, les alternatives aux poursuites, etc.) ;
- organiser des formations de formateurs pour diffuser plus largement en Tunisie les outils et les méthodologies de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Espace juridique commun

Le Comité a :

- rappelé que les conventions du Conseil de l'Europe offrent un cadre commun pour la coopération internationale et l'établissement de normes minimales dans un domaine spécifique et constituent aussi une référence pour guider les Etats dans le processus interne d'élaboration ou modification de la législation nationale ;
- encouragé les travaux du nouveau Groupe de travail conjoint Tunisie/Conseil de l'Europe sur les conventions et souhaite être tenu informé de l'avancement de ses travaux.

Nouveaux cadres juridiques

Le Comité a :

- salué la coopération entre la Commission de Venise et les autorités tunisiennes en faveur de la mise en place des institutions constitutionnelles indépendantes, notamment sur le projet de la loi cadre sur le statut et les règles qui doivent régir les cinq instances constitutionnelles, et mentionné que, dans cette perspective, une demande officielle du ministre tunisien chargé des Relations avec les instances constitutionnelles et la société civile devrait être adressée à la Commission de Venise prochainement ;
- rappelé que la Commission de Venise et d'autres instances du Conseil de l'Europe restent à la disposition des autorités tunisiennes pour participer aux échanges de vues et à toute autre activité portant sur la séparation des pouvoirs et le rôle des nouvelles institutions constitutionnelles indépendantes.



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



COUNCIL OF EUROPE



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

CONSEIL DE L'EUROPE

Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent

Le Comité a :

- rappelé la nécessité d'assurer une approche coordonnée pour promouvoir la mise en place de la nouvelle Instance de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (IBOGOLUCC) ;
- pris note du soutien à l'élaboration de l'évaluation du cadre anti-corruption et bonne gouvernance en Tunisie en suivant la méthodologie du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) qui servira comme document de référence de la mise en place d'une approche intégrée.

Réseaux du Conseil de l'Europe

Le Comité a :

- encouragé la participation d'experts de la Tunisie à des réseaux du Conseil de l'Europe, dont, notamment, les Comités intergouvernementaux et les Comités conventionnels concernés ;
- invité l'Ecole d'Etudes Politiques à poursuivre ses travaux ;
- pris note du lancement du Programme de Formation Avancé en matière de droits de l'homme (PATHS) dont les résultats des premiers modules 2015 et 2016 seront présentés à la prochaine réunion du Comité de pilotage ;
- encouragé la Tunisie et le Conseil de l'Europe à poursuivre et renforcer le travail avec le réseau MedNet dans le domaine de la lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe